

La communauté du pays d'Aix et la Société des autoroutes Estérel Côte d'Azur Provence Alpes (ESCOTA) signeront le 17 janvier 2003 un protocole d'accord entérinant la mise en œuvre d'un partenariat visant à améliorer le confort acoustique des riverains du réseau autoroutier concédé à ESCOTA sur le Pays d'Aix.



La communauté du pays d'Aix et la Société des autoroutes Estérel Côte d'Azur Provence Alpes (ESCOTA) signeront le 17 janvier 2003 un protocole d'accord entérinant la mise en œuvre d'un partenariat visant à améliorer le confort acoustique des riverains du réseau autoroutier concédé à ESCOTA sur le Pays d'Aix.

Selon le communiqué diffusé conjointement par ESCOTA et la communauté du Pays d'Aix, le bruit, et plus particulièrement le bruit des infrastructures routières, est la première nuisance ressentie par les populations du Pays d'Aix. Cet engagement volontaire entre les deux parties vise à dépasser la stricte application de la réglementation sur le bruit des infrastructures routières. Celle-ci ne prévoit en effet aucune protection acoustique des logements ne remplissant pas la condition d'antériorité (habitations postérieures à la réalisation de l'infrastructure).

Concrètement, cette initiative devrait permettre de protéger environ 500 logements en bordure des autoroutes A8, A51 et A52 sur plusieurs communes du Pays d'Aix.

Contacts : Communauté du Pays d'Aix – Direction de la communication : 04 42 93 85 54

ESCOTA – Direction de la communication : 04 98 11 18 82